

COMPTE RENDU « Agir pour Challes » DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2011

Vote et approbation du précédent compte rendu du conseil du 10 mars

Nous prenons la parole pour reconnaître l'évolution des comptes rendus qui tendent à plus ressembler au procès verbal que nous aimerions obtenir. Il nous permettrait de retrouver le contenu des débats qui cette fois ci encore nous fait défaut.

Nous avons noté plusieurs erreurs de transcription dans les débats du CM du 10 mars ; impossible de faire évoluer : pour réponse on nous rétorque : « vous avez votre compte rendu (sous entendu le blog) nous avons le nôtre » ; ce à quoi nous avons répondu que ce compte rendu était l'officiel... celui que les challésiens devraient pouvoir consulter sans arrière-pensées, une synthèse objective des débats ...

Naturellement nous avons voté contre cette approbation.

LES FINANCES COMMUNALES

Renégociations d'emprunt communal

La notice explicative de ce conseil (en date du 19/04) nous présentait une renégociation d'un emprunt « structuré » qui comporte un taux indexé avec l'application d'un taux très élevé en cas de hausse des taux d'intérêt... Un risque réel pour nos finances ; néanmoins, cette opération nous amènerait à régler une pénalité de remboursement anticipé de 600 000€.

Mais finalement rien ne presse ; après renseignements pris de part et d'autre : il est urgent d'attendre et de comparer les différentes hypothèses et pourquoi pas voir avec une autre banque que Dexia.

Nous sommes satisfaits de cette tournure car elle correspond à la solution que nous voulions proposer.

MAISON D'ENFANTS

Le conseil municipal avait donné son accord pour la construction d'une maison d'enfants à but thermal et soins contre l'obésité. La maison d'enfants doit ouvrir pour des raisons administratives en juillet 2012, le permis est déposé.

Le montage financier est complexe : il allie des finances privées et publiques ; c'est avec le conseil général que se fera l'équilibre financier ; mais un bail emphytéotique avec la Société Aménagement de la Savoie (SAS) est la solution la plus rapide : la commune passe un bail avec la SAS sur 30 ans environ. La SAS réalise cette construction sur un terrain communal (5500m²).

La commune passe un bail avec la SARL qui exploitera la maison d'enfants, la commune percevra les loyers ; le loyer sera fonction du prix de journée pour une occupation maximale de la maison d'enfants.

Nous approuvons le principe d'un bail emphytéotique à l'unanimité ainsi que le principe d'un bail commercial avec la maison du parc.

CENTRE DE FORMATION DU BASKET

Le principe sera le même ; un bail emphytéotique, la commune donne le terrain mais c'est l'opérateur qui gère le montage financier ; c'est le président de Challes basket qui recherche les financements possibles.

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE ILOT CENTRAL : Information sur le dossier

Une information est donnée, avec tableau à l'appui pour une explication des différents travaux du centre ville avec les dates prévues, les financements et la situation sur une carte de la commune.

Document intéressant ; Mr Arnaud propose de réfléchir pour que tous les challésiens puissent en prendre connaissance.

Compromis de vente entre la commune et CIS promotion

Notre commune s'engage avec CIS promotion, dans une opération de 3 450 000€ pour la rénovation du centre ville. Nous devons avoir le document du compromis de vente avant la séance, il comprend **28** pages, données en séance et à notre demande (documents sur la table non distribués) !

Nous refusons de prendre part au vote car une fois de plus nous ne sommes pas en mesure de savoir tous les tenants et aboutissants de notre vote et l'enjeu n'est pas neutre. Nous sommes obligées de nous expliquer durement pour que notre vote ne soit pas transformé en abstention. Nous sommes d'autant plus fâchées que ce n'est pas la première fois que nous sommes dans cette situation, celle d'une information dispensée au compte goûte et jamais au préalable, toujours oralement au moment du conseil ; nous proposons de reporter le vote, mais c'est le bras de fer que semble choisir Mr Le Maire et ses adjoints.

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE ILOT MARCEL FOURNIER

Même situation ; le compromis est moins dense, il ne comporte que 10 pages nous n'avions pas les documents ; nous refusons de voter le compromis, entre la commune et la société Halpades.

CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Ce relai entre dans le contrat enfance 2010-2013. Il sera en régie directe avec la mairie qui demande des subventions à la CAF et au Conseil général (création d'un 1/2 poste d'éducatrice, mobilier etc.). Il y a 18 mois que la création de ce relais nous avait été proposée en conseil municipal ; **nous pensons que c'est une aide très efficace pour les parents et qu'il était temps de combler cette lacune. Il y a actuellement une cinquantaine d'assistantes maternelles sur Challes.**

QUESTIONS DIVERSES

Mr Lacroix nous présente le problème des arbres qui bordent le lotissement des chassettes. Cette forêt est propriété du conseil général ; il y a 1 mois une pétition comportant 15 signataires demandait l'abattage de ces arbres qui seraient en mauvais état et menaceraient les maisons et les passants. La mairie a alerté le Conseil général qui s'apprêtait à dépêcher une équipe pour couper les arbres marqués (le nombre est des plus vague ; certains parlent de 20 - 30 ; d'autres de 200 !!!). Mais une réunion publique comprenant 7 personnes a alerté les associations de protection de la nature et le conseil général pourrait revenir sur cette décision.

Nous sommes en droit de nous demander : pourquoi la commission municipale de l'environnement n'a-t-elle pas été informée ? Comment la mairie peut organiser des réunions publiques sans information réelle de la population challésienne, ni des élus sensés la représenter ? Cette rapidité d'exécution n'était elle pas orchestrée pour faire oublier que cette zone est protégée ? ou autres motifs ????